

Conférence d'ouverture au Forum de la CDR-Acadie

14-15 novembre 2008

Du capital au service du développement

**Présentation de
Léopold Beaulieu,
Président-directeur général**



Edmundston, le 14 novembre 2008

C'est un privilège pour moi de prononcer le discours d'ouverture à ce Forum. C'est un honneur parce que nous avons de tout temps souligné l'importance de la délibération la plus large possible sur les thèmes qui se retrouvent au cœur de vos préoccupations : le développement des entreprises collectives.

FONDACTION est honoré d'y être associé.

En tant qu'acteur financier issu des mouvements coopératif et syndical, je vais orienter ma communication autour de deux thèmes. Je vous entretiendrai d'abord des conditions spécifiques qui ont facilité le développement de l'économie sociale au Québec, en particulier dans le domaine de la finance. Dans le contexte actuel d'une incertitude économique grave, causée par la crise tellement prévisible d'un modèle de développement irresponsable dominé par une finance spéculative, il est important de rappeler le rôle économique fondamental des acteurs collectifs pour assurer un développement plus durable. D'autre part, je vous parlerai de certaines réalisations initiées ou appuyées par Fondation au cours des récentes années.

Finance spéculative ou finance responsable

Depuis quelques décennies, mais en particulier depuis la fin des années 1990, le monde a été traversé par une transformation en profondeur du secteur financier. Pour diverses raisons, dont la montée en force des courants ultralibéraux, les nouvelles technologies de l'information, ainsi que par divers autres phénomènes liés à une mondialisation accrue de l'activité économique avec des flux monétaires en croissance exponentielle, nous avons assisté à une perte de pouvoir des autorités monétaires centrales et à une reprivatisation du système financier.

Aujourd'hui, dans une mer agitée par les tendances récessionnistes mondiales découlant du renchérissement des ressources naturelles et du surendettement de l'économie étatsunienne, les multiples incertitudes générées par la diffusion de la crise des marchés financiers représentent une situation dramatique rarement vue. Heureusement, il reste en quelque part, parmi les dirigeants américains, certaines personnes qui ont appris des erreurs du passé et ont forcé la main pour intervenir afin d'éviter l'effondrement du système. Même si l'on peut à juste titre critiquer le plan Paulson, il reste un geste absolument nécessaire de reprise en main par l'État central.

Il ne faut pas oublier la responsabilité des États-Unis d'avoir initié une déréglementation de l'industrie des services financiers qui s'est propagée sur une vaste échelle à travers le monde. Cette déréglementation a permis la croissance phénoménale des flux de capitaux et l'émergence de nouveaux acteurs financiers : d'une part un nombre restreint de puissants gestionnaires d'épargne, c'est-à-dire les fonds de couverture et les fonds d'investissement – mieux connus sous leur nom anglais de *Hedge Funds* et *Private Equity Funds* –

qui, pour le compte des fonds de pension ou de fonds mutuels, gèrent des centaines de milliards de dollars dans des opérations hautement spéculatives; d'autre part, une multitude de petits investisseurs, épargnants ou spéculateurs sur séance - les *day trader* -, attirés par la possibilité de l'investissement en ligne, sans intermédiaire.

La conjonction de ces phénomènes a conduit au développement d'une finance spéculative que certains ont appelé une finance de casino et, ultimement, à une crise financière néfaste pour des millions de personnes, travailleurs comme épargnants. Je vous rappelle le scandale du *Hedge Fund* LTCM (*Long Term Capital Management*), dont la faillite en 1998 a frôlé la catastrophe pour le système financier international. Ce fonds avait pris des positions pour une valeur de 1 300 milliards \$US (deux fois le PIB du Canada) sur la base d'un actif de 130 milliards \$US provenant des banques d'investissement et des fonds de pension. Pour éviter un effet domino et une perte de confiance généralisée des acteurs du marché, la Réserve fédérale des États-Unis a dû recapitaliser la LTCM et baisser à trois reprises ses taux d'intérêt, de manière à éviter une crise de liquidité.

Cet évènement aurait dû conduire à plus de prudence. Ce n'est pas ce qu'ont fait les États-Unis. Ils ont poursuivi leur pratique de laisser-faire. Ils ont laissé faire les prédateurs financiers qui ont miné le système financier international avec des produits financiers complexes fondés sur la pratique quasi-frauduleuse des *subprimes*. Ils ont aussi laissé faire les pratiques prédatrices des fonds de *Private Equity* dont le *modus operandi* consiste à privatiser une entreprise publique, dans le sens où il achète l'ensemble de ses actions et la retire du marché boursier, mais en fournissant seulement une faible partie du capital. En recourant massivement à l'endettement, l'effet de levier peut être de 4 ou 5 fois celui du capital investi. Une fois privatisée, la nouvelle direction restructure l'entreprise en compressant les dépenses afin de la rendre encore plus alléchante pour une revente dans le court terme. Les travailleurs sont systématiquement les perdants de ces transactions : pertes d'emplois, réduction des bénéfices sociaux, accroissement des heures de travail. Parce qu'elles ont le désavantage de ne rapporter que sur le long terme, les dépenses de R&D, de formation, d'efficacité énergétique, etc, sont négligées par les nouveaux propriétaires. L'endettement accru de l'entreprise privatisée aggrave par ailleurs sa situation, en réduisant sa capacité d'agir sur le plus long terme. Enfin, ce qui rend ces transactions très lucratives, les fonds d'investissement ont des taux d'imposition de deux à trois fois moins élevés que ceux des entreprises qu'ils ont privatisées, réduisant d'autant l'assiette fiscale provenant des entreprises au profit d'un rendement accru pour les financiers prédateurs. L'effondrement des banques d'affaires américaines est en bonne partie dû à l'échec de ce modèle d'affaires.

La crise actuelle représente l'échec d'un modèle de développement fondée sur le laisser-faire économique, sur les attentes irréalistes en termes de rendement de ceux qui possèdent des actifs et sur le retrait de l'État social. Ce serait illusoire

de penser que la mise en place d'une nouvelle réglementation sur les transactions financières suffira à redonner aux économies nationales une nouvelle dynamique pour un développement durable. Ce qu'il faut c'est une nouvelle vision de la régulation économique, fondée sur une économie plurielle où seraient reconnus les rôles fondamentaux des acteurs de l'économie publique, de l'économie marchande et de l'économie sociale.

L'espace territorial doit rester le lieu privilégié d'une coordination des activités permettant d'assurer une plus grande cohésion sociale. Mais le contexte étant maintenant très différent de ce qui existait avant la récente spirale de déréglementation, on ne peut toutefois pas penser revenir à la situation qui existait auparavant.

Dans l'ancien modèle de développement, le modèle d'entreprise dominant était celui de la production en série de biens standardisés : il y avait somme toute peu de R-D, peu d'innovations, peu de nouveaux produits. Dans un tel contexte, les risques d'entreprise pouvaient être assez facilement mesurés et le financement se faisait majoritairement par prêt bancaire. Dans la plupart des cas, également, chacune des grandes entreprises étaient associées dans le long terme avec l'une ou l'autre des grandes banques.

Aujourd'hui, dans un contexte de révolution technologique comme on en a rarement vu dans l'histoire, les risques d'entreprises sont devenus beaucoup plus difficile à évaluer. Non seulement s'agit-il, très souvent, de nouveaux produits qui n'ont pas d'historique de marché, rendant difficile les prévisions, mais également ce sont souvent de nouveaux entrepreneurs qui n'ont pas d'historique de gestion sur lequel doit pourtant reposer la relation de confiance.

On a aussi vu émerger une multitude d'innovations sociales ainsi qu'un nouveau déploiement des valeurs, exigeant un rapport différent à la finance.

Dans la sphère de l'économie sociale, par exemple, les besoins financiers ainsi que l'analyse sous-jacente à ce type d'entreprises imposent de nouvelles expertises et de nouveaux produits financiers qui ne sont pas offerts par les institutions financières habituelles. Par ailleurs, à travers la masse croissante de détenteurs de titres financiers, ils sont de plus en plus nombreux celles et ceux qui exigent que les rendements financiers de leurs titres ne se fassent pas au détriment des valeurs sociales qui sont les leurs.

En ce sens, on peut dire qu'au niveau national, le financement des nouvelles entreprises technologiques, du développement local et de l'économie sociale ainsi que la montée des valeurs de solidarité exigent la reconfiguration du système financier sur une autre base qu'on pourrait appeler une finance socialement responsable. Les nouvelles institutions financières qui sont ancrées dans des mouvements sociaux divers, tels que les syndicats, les communautés, le mouvement écologique, sont l'antithèse de la finance spéculative parce que,

en agissant sur le moyen et le long terme et en intégrant des préoccupations sociales dans leur processus de décision, elles combinent l'économie et le social, le local et le global. Nous savons que les apporteurs de fonds détiennent une influence majeure sur les orientations des entreprises. Ces nouvelles institutions financières deviennent porteuses de ces valeurs au sein des centres de décision économique.

Dans le domaine du capital de développement, Fondation, qui est issu d'une initiative de la CSN, fait partie de ces nouvelles institutions. Mais je vais revenir plus loin pour détailler la façon dont, chez nous, s'exprime cette finance responsable. Dans le domaine de la finance solidaire, l'institution la plus dynamique est aussi issue d'une initiative de la CSN. Créée en 1971 à Québec, la Caisse d'économie solidaire Desjardins est devenue la principale institution bancaire des entreprises et des organisations de l'économie sociale et solidaire au Québec.

Avec des actifs de 422 millions \$, la Caisse d'économie solidaire ajoute chaque année un portefeuille de prêts de 80 millions \$ auprès des coopératives et des OBNL. À cette fonction bancaire, s'ajoute également un ensemble d'institutions financières qui accompagnent les entreprises d'économie sociales par des prêts non garantis ou par des participations au capital social. En première ligne, la dizaine de fonds du Réseau québécois des fonds communautaires offrent des participations de 5 à 20 000 \$; à l'échelon suivant, les prêts à la capitalisation du RISQ (le Réseau québécois d'investissement social) peuvent atteindre 50 000 \$; Filaction et le Fonds de financement coopératif, toutes deux créées par Fondation, donnent quant à elles accès à des participations variant de 50 000 à 500 000 \$; récemment s'est aussi ajoutée la Fiducie du Chantier de l'économie sociale avec une fourchette d'intervention de 50 000 à 1,5 million \$; enfin des institutions financières comme Fondation ou Capital régional et coopératif Desjardins offrent un ensemble de produits financiers pour des montants supérieurs à 1 million \$.

Il ne faut pas oublier les sociétés d'État spécialisées dans le domaine du financement d'entreprises. Pour les entreprises d'économie sociale, Investissement Québec joue un rôle particulièrement important. Chaque année, c'est 130 interventions financières sous forme de garanties de prêt qui représentent un effet de levier important. Depuis 1998, Investissement Québec a autorisé 1 193 transactions auprès des entreprises collectives pour 306 millions \$, qui ont permis de réaliser des projets pour près de 700 millions \$.

Personne ne sera surpris de constater que ce capital de développement et cette finance solidaire canalisés vers les entreprises collectives proviennent des acteurs collectifs. Cette finance responsable provient en effet soit de l'État, soit d'institutions d'acteurs associatifs. Contrairement à la finance dominante, le capital canalisé par les acteurs collectifs tient compte de la rentabilité sociale des entreprises d'économie sociale parce que ces entreprises répondent à des

besoins et à des aspirations des groupes ou des communautés qui en sont les porteurs. En plus d'avoir un rendement financier raisonnable, ces projets créent de la cohésion sociale et permettent un développement durable, sur le long terme.

Il me semble important de faire ici une petite digression sur le rôle des caisses de retraite. Les caisses de retraite gérées par les entreprises privées génèrent des actifs faramineux. On l'a vu précédemment, ce sont elles qui ont alimenté la spirale spéculative des dernières années. Récemment, sous l'impulsion principalement du mouvement syndical, on assiste à un mouvement de plus en plus large de mobilisation pour imposer aux gestionnaires de ces actifs des politiques de placement qui tiennent compte d'un ensemble de critères d'ordre environnemental, social et de gouvernance (dit ESG).

Ce mouvement du placement responsable commence même à contaminer la finance dominante : la Banque Royale et la CIBC offrent maintenant des fonds responsables à leurs clientèles. Au Québec, la Caisse de dépôt et placement s'est dotée d'une politique de placement qui vise à intégrer des critères d'analyse ESG à ses processus de placement. Aux États-Unis, certains fonds de pension où l'influence du mouvement syndical est importante ont été plus loin. En partenariat avec les institutions de la finance solidaire (aux États-Unis on utilise plutôt la notion de *Community Investment*), ils ont lancé la campagne du 1 % qui consiste à canaliser 1 % des actifs des fonds de pension vers les *Community Development Financial Institutions* (CDFI). À date, c'est 10 milliards \$ qui ont été ainsi canalisés vers le développement communautaire. C'est une piste supplémentaire à considérer.

Je referme cette brève parenthèse sur le placement responsable.

L'existence d'institutions intermédiaires

Même si elle représente un aspect incontournable de la réussite des entreprises de l'économie sociale, la dimension financière n'est pas le seul défi que nous avons à affronter.

L'état de développement de l'économie sociale au Québec s'explique également par le fait qu'elle s'est aussi dotée d'institutions intermédiaires. Par exemple, la création de divers regroupements sectoriels (habitation, forestière, CPE, etc) ainsi que d'organisations telles que le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité et du Chantier de l'économie sociale, qui ont servi de lieux de délibération et de représentation. Ces institutions ont permis d'accéder à une première série de programmes gouvernementaux et de législations favorables à la diffusion des innovations sociales qui avaient été créées antérieurement.

Parmi les autres institutions intermédiaires qui ont un rôle à jouer dans la gouvernance des activités économiques propres à l'économie sociale, les

organismes d'appui direct à l'entrepreneurship collectif sont particulièrement importants. En se donnant des institutions telles que les CDR, les GRT, les CDEC ainsi que des firmes de consultants telles que MCE Conseils, une autre initiative de la CSN, l'économie sociale s'est dotée d'outils et de mécanismes qui participent à la formalisation des règles et à la diffusion des innovations de l'économie sociale. Ces institutions constituent des instruments réels et durables d'aide à la création ainsi que des lieux indispensables d'échange et de partage des meilleures pratiques. Par la force des choses, elles servent également d'institutions culturelles, qui formalisent et diffusent les valeurs du mouvement, et servent en quelque sorte de mémoire collective qui se perpétue dans le temps.

Enfin, à un autre niveau d'action, l'économie sociale québécoise a trouvé important de se munir d'institutions intermédiaires de savoirs, de veille et de formation tels que le CIRIEC et plusieurs chaires et centres de recherche. Plus récemment, des Alliances de recherche, mieux connue sous le nom d'ARUC, ont été mises en place grâce à des partenariats entre les Universités et les partenaires sociaux. Fondation participe par exemple à l'ARUC en économie sociale, principalement animée par le Chantier de l'économie sociale, ainsi qu'à l'ARUC développement territorial et coopération, récemment lancée à l'initiative du CQCM.

Je viens de résumer, dans ses grandes lignes, un certain nombre de conditions gagnantes pour le développement de l'économie sociale. Avant d'aborder l'expérience de Fondation, je voudrais vous soumettre quelques réflexions générales sur le pourquoi et le comment du soutien au développement coopératif.

L'organisation d'une offre en capital de développement dédié aux entreprises d'économie sociale est nécessaire parce que les produits financiers standards ne répondent pas toujours aux besoins de ces entreprises. Dans le contexte du Nouveau-Brunswick, la volonté d'ancrer une telle institution dans un cadre intercoopératif, voire même ouvert à d'autres composantes de l'économie sociale, est un choix judicieux. Peu importe le type d'entreprise, la capacité de faire face aux engagements financiers de court, moyen et long terme repose en bonne partie sur la capacité d'avoir accès à une capitalisation suffisante. Or, un plan de capitalisation d'une coopérative requiert une expertise bien spécifique. Le défi d'un financement adapté suppose le développement d'une expertise constituée au sein d'une institution financière spécialisée en capital de développement et spécialisée dans l'apport de capitaux pour les entreprises d'économie sociale. Et ce n'est pas le même métier que faire du prêt bancaire.

Par ailleurs, le succès d'une entreprise implique d'unir un savoir faire et un capital requis, qu'on retrouve défini dans un bon plan d'affaire; dans le cas de l'entrepreneuriat collectif, ça exige souvent un accompagnement et une capitalisation adaptée, en plus du financement bancaire ou de garanties. Le travail en réseau de plusieurs organisations spécialisées (financement, soutien,

conseil provenant de l'économie sociale ou publique) peut être une alternative à une institution financière qui regroupe toutes ces fonctions.

Finalement, la création d'un fonds de capital de développement exige de répondre à certaines questions financières : à quelle taille peut-on évaluer l'actif total prévisible? Selon différentes hypothèses de taille de l'actif, quels sont les coûts de fonctionnement? Combien peut-on, ou vise-t-on, effectuer de projets de financement par année, étant donné les capacités d'analyse et de suivi des dossiers? Sachant qu'il faut plafonner de 5 % à 8 % de l'actif total la taille maximale des financements dans une même entreprise, quelle peut-être la fourchette optimale de ces derniers pour les divers scénarios envisagés ? Est-ce que ça correspond aux besoins actuels ? Les réponses à ces questions sont déterminantes. Elles devraient permettre, entre autres choses, de clarifier le modèle de fonds qui correspond à votre situation mais d'envisager aussi le nécessaire réseautage avec les outils existants, les besoins en terme d'encadrement législatif et de programmes complémentaires de soutien.

Dans le cadre du développement d'une économie plurielle, je crois qu'il faut se donner les moyens d'aller au-delà d'un appareillage uniquement tourné vers l'une ou l'autre des composantes de l'économie sociale et viser la mise en place d'institutions intermédiaires issues ou inspirées de la sphère de l'économie sociale et dont le champ d'action s'étend sur une base intersectorielle dans un développement de proximité.

De façon générale, les institutions intermédiaires qui ont été mises en place dans les 20 dernières années introduisent, au sein de l'économie marchande et de l'économie publique, des principes de fonctionnement qui favorisent l'émergence d'un entrepreneuriat dont la réussite économique repose sur des infrastructures favorables à l'émergence d'une nouvelle économie. Ces conditions favorables créent un modèle de développement qui permet une mise en réseau, une réciprocité et une mobilisation sociale, rendues possibles parce que les attentes des consommatrices et des consommateurs, des citoyennes et des citoyens, des travailleuses et des travailleurs sont davantage prises en compte.

Les expériences de Fondation

Permettez-moi, maintenant, d'illustrer concrètement la réalisation de ce modèle de développement par la présentation des expériences initiées par Fondation.

Ayant débuté ses activités en janvier 1996, Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, est un fonds d'investissement dont la loi constitutive est entrée en vigueur en juin 1995. Depuis un premier investissement réalisé le 1er mai 1998, Fondation a reçu plus de 1 500 demandes de financement et soutenu dans leurs projets 177 entreprises et 35 fonds.

Fondation vise la pérennité des entreprises dans lesquelles il investit. Il accompagne ces entreprises créatrices d'emplois durables, enracinées dans leur territoire et associées au renforcement économique de leur localité et de leur région. Il accorde une attention particulière aux entreprises qui sont inscrites dans un processus de gestion participative, celles de l'économie sociale (autocontrôlées, coopératives ou autres) et celles qui se soucient davantage de l'environnement.

Fondation réalise des investissements à impact économique québécois qui représentent au moins 60 % de l'actif net moyen de l'année précédente. Ces investissements sont réalisés par des participations directes dans des entreprises, par des participations dans des fonds partenaires ou spécialisés et par un portefeuille boursier diversifié constitué de titres d'entreprises québécoises à petite capitalisation. Le portefeuille de participations directes représente près d'une centaine de PME et de fonds qui créent ou maintiennent près de 12 000 emplois directs et indirects.

Dans le but d'obtenir le capital nécessaire, Fondation recueille des épargnes en vue de la retraite surtout auprès des travailleuses et des travailleurs regroupés en syndicats ou au sein d'une caisse d'économie, mais aussi auprès du grand public. Grâce à l'action militante et bénévole d'un réseau de près de 1 000 responsables Fondation (RF), la retenue sur le salaire est offerte dans 2 000 milieux de travail, partout au Québec. Au 31 mai 2008, Fondation pouvait compter sur l'appui de plus de 85 000 actionnaires qui souscrivent principalement à partir de leur lieu de travail, dans toutes les régions du Québec. Une majorité des actionnaires provient d'ailleurs de milieux de travail syndiqués CSN.

Fondation a été le partenaire financier de plusieurs projets d'entreprises collectives, dans divers secteurs d'activités : coopératives funéraires, de sciage et ambulancières. Nous sommes particulièrement fiers du rôle que nous continuons à jouer dans ce dernier secteur. En collaboration avec les autres outils collectifs de la CSN, nous avons construits des instruments financiers qui facilitent la reprise en main des services ambulanciers par les travailleuses et les travailleurs du secteur.

Pour mener à bien la mission de Fondation dans la sphère de l'économie sociale, nous avons créé des fonds partenaires dédiés.

Filaction, le Fonds pour l'investissement local et l'approvisionnement des fonds communautaires, a été mis sur pied en 2000 par Fondation afin de répondre à des besoins spécifiques de financement se situant entre 50 000 \$ à 500 000 \$. Il rend disponible aux petites entreprises et aux fonds de développement local une partie des capitaux dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs de développement économique et social.

Constitué en organisme à but non lucratif, Filaction appuie plus particulièrement les entreprises qui encouragent la participation des travailleuses et des travailleurs aux décisions qui les concernent, les entreprises de l'économie sociale et solidaire ainsi que les projets qui favorisent l'autonomie économique des personnes et des groupes. Pour appuyer les plus petites entreprises, il investit dans des fonds locaux ou régionaux s'adressant à des clientèles particulières.

En plus d'investir auprès des fonds de crédit communautaire, il est le principal partenaire financier pour la capitalisation des organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin et est aussi à l'origine de fonds pour le financement de coopératives ou encore de la relève entrepreneuriale. Filaction a continué d'innover au cours des deux dernières années en étant à l'origine du Fonds Capital Équitable, avec Équiterre et la Caisse d'économie solidaire Desjardins, pour offrir un financement adapté aux besoins particuliers des entreprises québécoises importatrices de produits équitables. En 2008, il crée le Fonds Afro-entrepreneurs, qui finance la création d'entreprises dans tous les secteurs d'activité au sein des communautés noires du Québec, en partenariat avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

Mis sur pied en 2000 par Fondation, Neuvaction a pour mission d'accompagner les entreprises dans l'atteinte de leurs objectifs organisationnels. Depuis ses débuts, Neuvaction agit à titre de partenaire stratégique auprès de Fondation dans la réalisation de diagnostics socioéconomiques lors d'investissements en entreprises et contribue, par le biais de ses interventions, à promouvoir la gestion participative. Les aspects évalués sont l'analyse des pratiques d'affaires ainsi que les facteurs sociaux tels que les formes de participation des personnes salariées, les communications au sein de l'entreprise, l'aspect environnemental et l'engagement de l'entreprise dans son milieu. Neuvaction réalise également les ateliers de formation économique auprès des travailleuses et travailleurs des entreprises des portefeuilles de Fondation et de Filaction.

Neuvaction a depuis quelques années développé une offre de service intégrant à la fois les principes de développement durable et les principes de gestion participative. Ainsi, tous les services d'accompagnement stratégique visent à susciter la participation des salariés au projet de développement durable de leur organisation et à les sensibiliser aux résultats tangibles d'une telle démarche.

L'une des grandes réalisations de Fondation est son partenariat autour du projet Angus, dans l'un des arrondissements de Montréal. Le Technopôle Angus est le seul parc d'entreprises réellement contrôlé par un organisme à but non lucratif. Il est aussi le seul au Québec à constituer un patrimoine pour sa communauté locale et à intégrer l'ensemble des dimensions du développement durable dans la gestion quotidienne du site et dans ses projets de croissance. Au terme de son

développement, le parc immobilier comptera près de 1,5 million de pieds carrés, répartis dans une vingtaine de bâtiments que fréquenteront quelque 2 500 travailleurs. Ses réalisations témoignent de la réussite du Technopôle Angus comme important projet de reconversion industrielle. Il est devenu un acteur incontournable du développement économique de l'Est de Montréal.

Le partenariat de Fondation avec Angus est la première association entre un fonds de capital de risque et une entreprise d'économie sociale. Les deux partenaires contribuent en parts égales à chaque nouveau projet et partagent la même vision d'un développement durable combinant des objectifs de performance économique, sociale et environnementale. À ce jour, Fondation a investi près de 20 millions de dollars dans le Technopôle Angus, ce qui en fait son principal investissement.

Enfin, Fondation a récemment participé à la mise sur pied de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, dont le lancement a eu lieu en janvier 2007. Il s'est engagé à y investir 8 millions de dollars. Ce fonds d'investissement, entièrement voué à l'amélioration de la capitalisation à long terme des entreprises d'économie sociale oeuvrant au Québec, vient compléter les sources de financement offertes aux entreprises collectives.

Conclusion

Dans le contexte actuel où les avocats des solutions ultralibérales sont discrédités, où les solutions collectives s'imposent mêmes aux dirigeants des États-Unis, le moment est particulièrement favorable à la mise en place des conditions pour une économie plurielle. Mais il ne faut pas se faire d'illusions : ces conditions ne s'imposeront pas d'elles mêmes. La situation est particulièrement favorable à la construction de nouvelles formes de gouvernance où, par exemple, les acteurs de la finance socialement responsable peuvent, si ils se concertent, jouer un rôle plus important dans les processus de prise de décision de la gestion des actifs financiers.

Ce qu'il faut c'est que toutes les parties prenantes concernées puissent réellement contribuer à la conception et à la mise en œuvre des stratégies de gestion de nos institutions communes. Les travailleurs et leurs représentants doivent pouvoir faire valoir leur conception du développement, que ce soit dans leur entreprise, dans leur caisse de retraite ou dans leur communauté. Les citoyens et leurs représentants associatifs doivent pouvoir librement participer au développement de leur communauté en étant en mesure de pouvoir exprimer leurs aspirations et leurs besoins.

L'État social doit faciliter les processus de reprise en main en leur donnant non pas nécessairement toutes les ressources dont ils ont besoins, mais au moins les outils qui leur permettent de créer ces ressources. Dans mon exposé, j'ai identifié les institutions financières et autres institutions intermédiaires qui ont

permis de créer les conditions pour favoriser le développement d'une économie plurielle. Ces institutions constituent des instruments réels et durables d'aide à la création ainsi que des lieux indispensables d'échange et de partage des meilleures pratiques.

Elles ont favorisé l'émergence d'un entrepreneuriat collectif dont la réussite économique repose sur des infrastructures favorables à leur émergence. Ces conditions favorables créent un modèle de développement qui permet une mise en réseau, une réciprocité et une mobilisation sociale, rendues possibles parce que les attentes des consommatrices et des consommateurs, des citoyennes et des citoyens, des travailleuses et des travailleurs sont parties prenantes aux décisions. C'est la seule manière que nous connaissons pour passer d'une situation de relative impuissance ou d'un mode de contestation et de résistance à un mode de propositions et d'expériences concrètes vers un modèle de production et de consommation plus durable.

Je souhaite à chacune et à chacun un excellent forum!